

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2025

N°DC-2025-41

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Avis sur la révision du PLU de Locqueltas

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi dix-neuf juin deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Daniel DURAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL et Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Franck JOSSO

La commune de Locqueltas a arrêté son Plan local d'urbanisme (PLU) le 19 mai 2025 et le soumettra à enquête publique prochainement.

En tant que commune limitrophe, Colpo doit rendre un avis sur la révision générale du PLU de Locqueltas.

La commune de Colpo a reçu une clé USB le 26 mai 2025 contenant toutes les pièces du dossier.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de PLU conformément à l'article L.132-13 du code de l'urbanisme.

Après un examen du projet, en particulier des secteurs limitrophes de la commune de Locqueltas, le conseil municipal n'émet aucune observation sur le projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- **DONNE** un avis favorable au projet de PLU de la commune de Locqueltas.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

